

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-138

OBJET : MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE D'ILLUMINATIONS DE NOËL
POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D1-1-2-138**OBJET : MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE D'ILLUMINATIONS DE NOËL
POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la commande publique.

Elle concerne la location et la maintenance des illuminations de Noël pour la Communauté de Communes des Deux Rives, dont la date de remise des offres était fixée au 06 novembre 2023 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 novembre 2023 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Qualité technique appréciée selon le mémoire technique du candidat	60.0 %
1.1 - <i>Rapidité d'intervention : garantie de bon fonctionnement, de délai de dépannage et des conditions de maintenance</i>	30.0 %
1.2 - <i>Appréciation techniques des pièces proposées : aspect esthétique et fonctionnelle du matériel et des photomontages couleurs</i>	30.0 %
2 - Prix des prestations contenus dans l'offre financière	40.0 %

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EURL B. COFFIGNAL	82710 - BRESSOLS

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat EURL B. COFFIGNAL est la mieux-disante et présente les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 40 677 ,60€		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de l'offre financière du candidat
1	EURL B. COFFIGNAL	39 409,90€

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat EURL B. COFFIGNAL pour les montants indiqués dans son offre financière
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat EURL B. COFFIGNAL pour les montants indiqués dans son offre financière
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023

Au registre sont les signatures :

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Paul DELACHOUX


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET